

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le Vendredi 09 Juillet à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tours-sur-Meymont se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mr COMBRIS Denis, Maire.

**Date de convocation :** le 03 juillet 2021

**Étaient présents :** Mrs COMBRIS Denis – SAÏS William – MÉNIER Laurent – RIONNET Régis – FROUART Jean-Michel – GROISNE David – CHOMETTE Jordan - PONS Stéphane – RODARIE Stéphane – Mr CROZIER Hervé – Mmes NIVET Emmanuelle - TAILHANDIER Patricia – Mme CHABRIER-PEYRET ayant donné procuration à Mr CROZIER Hervé

**Absents :** Mrs BOITHIAS Ludovic et MICOLON DE GUÉRINES Christophe

Mr le Maire déclare la séance ouverte et nomme Mme TAILHANDIER Patricia, secrétaire

Mr le Maire demande s'il y a des observations sur la séance du Conseil Municipal du 11.06.2021 : il n'y en a aucune.

### -DELIBERATION A PRENDRE POUR DEPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIC 2021 DANS LE CADRE DE L'ENVELOPPE COMPLEMENTAIRE VOTEE A TITRE EXCEPTIONNEL POUR LE PLAN DE RELANCE

Mr le Maire informe l'Assemblée que Mr le Président du Département a fait parvenir un courrier réceptionné en mairie le 19 mai 2021, indiquant que lors de l'Assemblée du 16.04.2021, il a été voté, à titre exceptionnel dans le cadre du plan de relance, une enveloppe complémentaire au titre du Fonds d'Intervention Communal et le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le 15 juillet 2021. Mr le Maire rappelle qu'un dossier avait été déposé suite à délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2020, pour des travaux à faire sur une partie du toit de la halle, mais que celui-ci n'a pas été subventionné étant donné qu'il avait été classé en priorité n°2 ; les travaux de voirie ayant été classés en n°1, ont, quant à eux, été subventionnés au titre du FIC 2021. Mr le Maire présente à nouveau les travaux qu'il y aurait lieu de faire d'urgence sur une partie du toit de la halle avec une estimation prévisionnelle du 09 juillet 2021 s'élevant à 8.399,50 € HT. Après avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité :

- approuvent le projet de ces travaux et le plan de financement établi en tenant compte de la subvention qui a été accordée par l'Etat dans le cadre de la DETR – programme 2021, pour un montant de 2.594 €,
- sollicitent l'octroi d'une subvention qui correspondraient à 20 % du montant HT, qui avec le CDS (coefficient départemental de solidarité de 1,05, font une somme de 1.768 € environ.

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal a approuvé le projet des travaux de voirie -programme 2021- pour la réfection du chemin qui prend sous le village de Beauregard et va au Cheix, en rejoignant la RD 225, et de celui qui prend au même endroit et arrive sous le village de Sagnes, pour un montant total de 33.295 € HT, et a, par délibération du 11 décembre 2020 :

- sollicité l'octroi d'une subvention au titre du FIC auprès du Département, correspondant à 20 % du montant HT qui, avec le CDS (coefficient départemental de solidarité) de 1,05 % amène à une aide financière du Département de 6.992 € environ

- sollicité l'octroi d'une subvention au titre de la DETR auprès de l'Etat, correspondant à 30 % du montant HT des travaux, soit une aide financière de l'Etat de 9.989 € environ

Mr le Maire présente les devis au Conseil Municipal, qui, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- choisit de confier les travaux de voirie 2021 à l'entreprise EUROVIA pour un montant HT de 33.295 €, en ce qui concerne le chemin qui prend sous le village de Beauregard et va au Cheix en rejoignant la RD 225, et celui qui prend au même endroit et arrive sous le village de Sagnes

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif de l'exercice 2021.

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal a approuvé le projet des travaux de bâtiments communaux - programme 2021- pour la réfection d'une partie de la toiture de la Halle, pour un montant total de 8.251,00 € HT ou 8.646,50 € HT, selon les tuiles choisies, et a, par délibération du 11 décembre 2020 :

- sollicité l'octroi d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR – programme 2021- correspondant à 30 % du montant HT, soit une aide financière de l'ordre de 2.594 €, qui a été accordée par arrêté préfectoral du 04 juin 2021,

- sollicité également, en priorité n°2, l'octroi d'une subvention auprès du Département au titre du FIC – programme 2021- qui n'a pas été accordée

Par délibération de ce jour, le Conseil Municipal a approuvé le devis réactualisé de 8.399,50 € pour ces travaux et a à nouveau autorisé Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département du fait que celui-ci a voté, à titre exceptionnel dans le cadre du plan de relance, une enveloppe complémentaire au titre du FIC - programme 2021.

Mr le Maire présente le devis au Conseil Municipal, qui, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- choisit de confier les travaux de bâtiments communaux – programme 2021 – pour la réfection d'une partie de la toiture de la Halle à l'entreprise MALCUS pour un montant HT de 8.399,50 €,

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif de l'exercice 2021.

### -DISCUSSION SUR L'ORGANISATION DE LA FETE PATRONALE PROGRAMMEE LE WEEK-END DU 21 AOUT 2021

Mr le Maire informe l'Assemblée qu'après avoir discuté avec Mr le Président du Comité des Fêtes, il a été décidé de faire une fête, moins importante, le week-end des 21 et 22 août 2021. Projet de programme, suivant la réglementation qui sera imposée à ce moment-là pour les normes à suivre dans le cadre de la crise sanitaire : brocante toute la journée du

samedi, jeux pour enfants l'après-midi, animation apéro avec concert et repas « fish and chips » pour attendre le feu d'artifice. Le dimanche matin, randonnée ciné-Tours et après-midi concours de pétanque. Présence de forains les deux jours. En ce qui concerne le feu d'artifice : après la rencontre le 30 juin 2021 de 8 membres du Conseil Municipal pour donner leur avis sur les deux devis demandés, il a été choisi de le commander à « Artifeu » pour une somme de 2.500 €, la somme a été un peu revue à la hausse (le coût était de 2.030 € en 2019) étant donné qu'il n'y en a pas eu en 2020.

### **-DISCUSSION SUR REVISION ALLEGEE DU PLUI PAYS DE CUNLHAT**

Pour débiter la mission de cette révision, la communauté de communes Ambert Livradois Forez a retenu Réalités Bureau d'Etudes. Une première réunion de cadrage aura lieu mardi 27 juillet à 9h à Cunlhat. Mr le Maire a presque fini de vérifier si toutes les granges ou autres bâtiments dans les villages ont bien été recensés pour être pastillées dans le cadre d'un changement de destination. Il a pris contact avec les Bâtiments de France pour demander si le périmètre de protection des Monuments Historiques peut être révisé car apparemment cela est possible et il est indispensable de le savoir avant de proposer tel ou tel terrain en zone urbanisée : il y a de nombreuses contraintes à respecter pour toute construction se trouvant dans ce secteur et cela est un véritable frein. Une information va passer sur le site internet, dans la presse et sur les réseaux sociaux pour demander à tous les habitants de la commune s'ils ont projet de construction (bourg ou villages) dans un proche avenir car la surface proposée à urbaniser dans le cadre de la révision du PLUI ne doit pas l'être pour faire de la surface mais pour vraiment construire.

### **-RESULTAT SUITE A CONSULTATION DES ELECTEURS DE BOURDELLES DU 20 JUIN 2021 ET DISCUSSION SUR ENQUETE PUBLIQUE PROGRAMMEE POUR AVOIR LIEU DU 24.08.21 AU 07.09.21**

Mr le Maire rappelle que pour les ventes de terrains communaux, le Conseil Municipal, l'avait chargé, par délibérations du 24 septembre 2020 (pour Bourdelles, Clairmatin, La Russie et Laire) et du 26 février 2021 (pour le Fourt), de faire le nécessaire afin qu'une enquête publique soit ouverte pour déclasser des terrains en vue de leur vente à Mrs MIANAT et BOY à Bourdelles, à Mr/Mme HERAUD et la SCI Clairmatin à Clairmatin, à Mme DAUPLAT Hélène et son fils Nicolas à la Russie, à Mr DELARBRE à Laire et à Mme BRIAS au Fourt. D'après la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur établie le 02 décembre 2020, c'est Mr BERTIN Dominique qui a été contacté et qui est venu en mairie fin mai/début juin 2021. A la demande de Mr le Maire, ce dernier a fait parvenir par mail le 25.06.2021 le montant de ses honoraires : 300 € par village, soit un total de 1.500 € pour l'enquête publique fixée à compter du 24 août 2021 jusqu'au 07 septembre 2021 inclus. Des renseignements ont été pris auprès de la Sous-Préfecture d'Ambert et des mairies voisines pour savoir s'il y avait obligation d'avoir recours à un commissaire-enquêteur. Il a été répondu que selon l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, il n'y a pas forcément besoin d'enquête publique pour déclasser un terrain dès lors que ce déclassement ne porte pas atteinte à la circulation : une simple délibération du Conseil Municipal suffit. Mr le Maire demande au Conseil Municipal s'il faut ou non diligenter le commissaire-enquêteur pour toutes les affaires en cours, ou simplement pour quelques-unes.

Après avoir délibéré, les Conseillers Municipaux chargent Mr le Maire :

- de reprendre contact avec les demandeurs et de leur faire signer un engagement comme quoi ils sont toujours d'accord pour la procédure, car, outre l'achat du terrain (3€ le m<sup>2</sup>), ils ont à leur charge les frais de géomètre et ceux de notaire,
  - en fonction de leurs réponses, de nommer Mr BERTIN Dominique en tant que commissaire-enquêteur, mais seulement pour qu'une enquête publique soit ouverte en ce qui concerne les villages de Bourdelles et du Fourt,
- Il sera délibéré lors d'un prochain Conseil Municipal et après réalisation de ladite enquête publique sur les terrains à déclasser dans les villages de Clairmatin, la Russie et Laire.

Les électeurs du village de Bourdelles ont été consultés le 20 juin 2021 par le biais d'élection en ce qui concerne les parcelles ZN 235 et ZN 63 qui appartiennent aux habitants (biens de section) pour lesquelles Mr MIANAT a demandé l'achat d'une grande partie de la première alors qu'une petite partie de la seconde pourra être vendue à Mr BOY pour harmoniser l'ensemble de ses biens : ils ont donné leur accord. Toutes les délibérations décidant des ventes seront prises au terme de l'enquête publique.

### **-DISCUSSION DU TERRAIN CEDE A LA COMMUNE AUX GOUTTES PUR MATERIALISER UN CHEMIN EXISTANT SUR LE PLAN CADASTRAL**

Suite à la délibération prise par le Conseil Municipal de l'époque le 28 février 2020, ce dernier avait autorisé Mr le Maire à faire intervenir un géomètre pour qu'un Document d'Arpentage soit établi pour matérialiser sur le plan un chemin qui existe sur le terrain de Mme PELLET Marie-Claude aux Gouttes cadastré ZM 61. Mr le Maire s'est rendu sur place le 21 juin 2021 en présence de la propriétaire et du géomètre et des bornes ont été posées. Mme PELLET donne le terrain nécessaire à la commune pour que le chemin soit conservé dans la même largeur qu'il est actuellement, car si elle vend sa parcelle en l'état, ce dernier disparaîtra. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à choisir le notaire qui rédigera l'acte et à signer toutes pièces utiles relatives à cette affaire.

### **-DISCUSSION SUR LES TRAVAUX A FAIRE AVANT LA FIN DE L'ANNEE (RENOVATION N.D. ESPERANCE PIEDMONT ET POSE PORTILLON ET PORTAIL LE LONG DU CHEMIN - POSE PANNEAUX SIGNALISATION VILLAGES – TRAVAUX VOIRIE – RENOVATION D'UNE PARTIE DE LA TOITURE DE LA HALLE - TRAVAUX ATELIER GOUTTEFAVIER...)**

-Mr FAYOL a commencé les travaux de peinture de rénovation de la statue de Piedmont ; Mme NIVET va relancer l'entreprise où a été commandé le portail car la livraison prévue courant juin n'a pas été faite.

-Les panneaux de signalisation des villages ont été livrés et vont être mis en place prochainement par les employés communaux.

-Les travaux de rénovation de la toiture de la halle sont prévus pour le début de l'automne  
-Les travaux de réhabilitation du local de Gouttefavier pour créer un atelier municipal doivent débuter par la dalle qui sera faite par Mr COSTILLES.  
-Mr GROISNE David doit s'occuper de l'élagage d'arbres situés en divers endroits sur la commune afin que le nécessaire soit fait avant la fin de l'année  
-Les pneus et la benne à grappin pour gros tracteur J. Deere seront achetés avant la fin de l'année ainsi qu'un taille haie électrique compatible avec les batteries que la commune possède pour la meuleuse et la visseuse  
-Par mail du 21 juin 2021, le Ministère de l'Education Nationale a informé la Mairie que suite à l'appel à projets pour socle numérique dans les écoles élémentaires, dans le cadre du plan de relance, le dossier de demande de subvention déposé le 27.03.2021 par la Commune de Tours-sur-Meymont a été retenu dès la première vague de sélection publiée le 28.05.2021. La dépense engagée pour chaque école doit s'élever à un minimum de 3.500 € HT et la subvention est de l'ordre de 70 %. Il y a maintenant lieu de procéder à l'étape de conventionnement qui servira de support au paiement de la subvention : c'est une procédure administrative dématérialisée qui consiste à compléter le formulaire de projet de convention de financement et à le signer en ligne.  
Compte tenu du changement de directrice à l'école, puisque Mme PRAT a été nommée à l'école d'Arlanc et que c'est sa collègue Mme DAJOUX qui passe directrice à Tours-sur-Meymont, Mr le Maire veut organiser une réunion en début d'année scolaire 2021/2022 avec la nouvelle équipe enseignante : deux enseignantes, chacune à 50 % du temps de travail se partageront la classe de Mme PRAT. Une personne de la commune, qui n'est ni élue, ni parent d'élèves et qui travaille dans l'informatique s'est proposée d'assister à cette réunion pour donner des conseils afin d'acheter le matériel le mieux adapté.  
-Suite à la maintenance annuelle de l'installation électrique du clocher de l'église et à l'intervention d'un agent de l'entreprise BODET, il est mentionné dans le rapport de visite que les planches de 2 abats-sons côté entrée principale église doivent être changées, le châssis en bois recevant les lames de bois est en parfait état. Un devis doit être demandé. Avant que la porte de l'Eglise ne soit abimée, il faut passer une couche de produit saturateur bois pour l'étanchéité. Mme BATISSE qui s'occupe de l'Eglise a laissé un mot à la mairie pour mauvais état fenêtre sacristie au-dessus de la fontaine, lierre à enlever car a pris racine dans les joints des pierres côté grande porte de l'Eglise et mousse sur pilier sculpté à côté de la même porte.  
-Finalement, il va être acheté un seul distributeur de sacs et des sacs de déjection canine qui sera installé aux abords de la halle.

#### **-DISPOSITIF D'ETAT CANTINE A 1 €**

Par mail du 24 juin 2021, Mr le Sous-Préfet d'Ambert a informé les Maires que l'Etat souhaite vous apporter son soutien pour garantir à ces élèves l'accès à la cantine pour 1 € maximum par jour. La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté prévoit une aide financière aux communes rurales défavorisées qui peuvent instaurer une tarification sociale pour leurs cantines scolaires : la grille tarifaire doit comporter au moins 3 tarifs progressifs, basés sur les revenus ou quotients familiaux, avec au moins un tarif inférieur ou égal à 1 € et un supérieur à 1 €. Pour chaque repas servi au tarif maximal d'1 € par jour, l'Etat relève la subvention versée de 2 à 3 € et toutes les communes éligibles à la péréquation de la dotation de solidarité rurale peuvent désormais en bénéficier. L'Etat s'engage à verser cette subvention pour les 3 prochaines années au minima au travers de la signature d'une convention pluriannuelle. Du fait que les écoles de Tours sur Meymont et La Chapelle Agnon sont en réseau, les Maires vont se concerter de façon à ce qu'il soit instauré le même dispositif dans les deux communes.

#### **-QUESTIONS DIVERSES**

-La maison du Parc demande qu'un conseiller municipal soit désigné en tant que référent à l'accueil des nouveaux porteurs de projets (entreprises) et habitants. Il est décidé que cette fonction soit attribuée à Mr COMBRIS Denis, Maire.  
-aucun dégât n'a été signalé suite au passage sur la Commune du Rallye Moto Tout Terrain « Rand'Auvergne » le 26 juin.  
-Mr GENILLIER de Gorce est venu en mairie pour dire que lors de grosses pluies, son garage est inondé par l'eau qui vient du chemin. En effet l'eau arrive ici de tout le chemin, donc en quantité importante et le caniveau est trop petit pour la canaliser dans son ensemble. Mr MÉNIER pense qu'il faut essayer de faire une saignée de forme évasée.  
-Il va être demandé à l'agent communal de mettre du concassé sur le chemin en pierre du lotissement qui dessert deux maisons, pour remédier aux problèmes dues à la pluie.  
-Devant chez lui, Mr RUPTIER a fait enlever les cuves de l'ancienne station-service et a demandé que la Mairie fasse mettre de l'enrobé pour remettre l'endroit propre. L'enrobé mis sur les chemins fin mai 2021 n'a pas suffi et il en a été commandé d'autre que les employés communaux étaleront la semaine du 12 juillet 2021.  
-Le centre culturel le Bief d'Ambert demande une mise à disposition gratuite de la salle polyvalente pour la programmation de spectacles dans la commune, comme le font les autres communes du territoire. Mr le Maire a demandé ce à quoi la commune pourrait bénéficier de leur part et il a été répondu que ce serait des événements culturels pour les habitants et des interventions artistiques pour les scolaires. Il est décidé de faire un essai et de mettre la salle gratuitement à disposition du Bief, dès lors qu'elle n'ait pas déjà fait l'objet d'une location aux dates demandées.  
-Mr FROUART à qui le mail d'Amalia LEBIDEAU du 14 avril 2021 avait été transféré est d'accord pour la rencontrer : elle est stagiaire pour 6 mois d'Ambert Livradois Forez et a la charge de renouveler l'inventaire du patrimoine de la communauté de communes qui a été réalisé il y a 20 ans. Cette mise à jour permettra qu'il soit intégré au futur PLUI.  
-La commission de sécurité a programmé une visite de contrôle de « La Voûte Champêtre » le 24 août 2021 à 13h  
-Lecture est donnée du courrier du 03.07.2021 de Mme CAPARROS Frédérique, présidente de Ciné Tours qui invite les conseillers Municipaux au vernissage le 10.07.2021 à 19h sous la halle de l'exposition « films projetés à TOURS depuis 2016 » qui sera visible sur les façades du Bourg jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2021. Mr SAÏS, membre de l'association, précise qu'il est prévu une séance cinéma plein air le soir du 31 juillet 2021 pour laquelle l'association paie 1.200 € à Ciné Parc.

-Mr le Maire fait le compte rendu du conseil communautaire réuni à Arlanc mercredi 7 juillet 2021. Jusqu'alors, l'abattoir d'Ambert était géré par la Commune et l'est désormais par Ambert Livradois Forez. Une réunion est programmée le 22 juillet 2021 pour décider s'il vaut mieux une remise aux normes de l'existant (coût 3,6 millions d'€) ou la construction d'un neuf (coût 5,2 millions d'€), et pour discuter de l'avenir sur les services que proposera l'abattoir (il faudrait que les 1000 tonnes traitées actuellement passent à 1500 tonnes) . Les travaux sont subventionnés à 80 % du HT et l'orientation est plutôt pour faire un nouveau bâtiment. Le site SANOFI de Vertolaye va être cédé à une nouvelle société appelée EuroAPI. La direction du groupe Sanofi ne veut plus accompagner cette nouvelle société comme elle s'y était engagée : en effet il était convenu de rétrocéder les fruits de la mise en bourse à EuroAPI pour privilégier l'investissement production plutôt que de tout sacrifier aux dividendes. Ceci afin de permettre à EuroAPI d'engager les investissements vitaux pour l'avenir des deux sites français avec : 1°/pour Vertolaye, la construction d'un nouveau bâtiment développement (15M€), d'un nouveau bâtiment dédié à la fabrication de principes hautement actifs (40M€), et la substitution de la saumure par un fluide caloporteur moins corrosif (30M€). 2°/pour Elbeuf, la concrétisation d'u projet ELLA qui permettra d'améliorer la compétitivité d'un produit indispensable pour les personnes Végans, de réduire l'empreinte environnementale du site (25M€) et de mettre en conformité environnementale en prenant en compte la réglementation post-Lubrizol.

-Mr le Maire a pris un arrêté le 1<sup>er</sup> juillet 2021 qui porte établissement des Lignes Directrices de Gestion pour une durée de 6 ans et pourront faire l'objet d'une révision en cours de période, tous les 3 ans. Dès lors, lorsque les agents pourront prétendre à un avancement de grade au titre de la promotion interne, il reviendra au Maire de le soumettre au président du Centre de Gestion qui devra donner son accord sur cet avancement. Après quoi le Conseil Municipal devra délibérer sur la création du poste afin que l'agent puisse être nommé sur ce grade par arrêté municipal. Mr TAILHANDIER remplit les conditions pour être promu au grade d'agent de maîtrise : les conseillers municipaux chargent Mr le Maire d'en discuter avec lui car il devra respecter certaines conditions.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire déclare la séance levée à 21h30

Le Maire,

Les adjoints,

La secrétaire,

